



Bourg-en-Bresse, le 19 DEC. 2018

Madame, Monsieur,

Vous m'avez envoyé un courrier me demandant d'user de mon pouvoir de sénateur pour lancer la procédure de destitution du Président de la République. L'article 68 de la constitution de la Vème République prévoit en effet que les parlementaires puissent se réunir en Haute-Cour et voter la destitution du Président en cas « de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ».

Votre courrier expose ainsi une liste de dix points qui caractérisent selon vous ce manquement.

J'exprime régulièrement et ouvertement mon désaccord aussi bien sur la politique du gouvernement qui crée des injustices, des inégalités, de la pauvreté et de la colère, que sur l'attitude du Président que j'estime souvent méprisante et déplacée.

Pour autant, je suis et ai toujours été un fervent défenseur de la démocratie représentative même si, vous vous en doutez, je ne suis pas toujours satisfait des résultats des élections. Je ne suis pas non plus toujours en accord avec les décisions qui se prennent dans l'hémicycle. Je suis parfois, comme en ce moment, en situation de minorité avec le groupe Socialiste et républicain auquel j'appartiens et donc régulièrement d'un avis opposé aux décisions qui sont votées. Nous ne nous contentons heureusement pas d'être en désaccord : par le biais de nos amendements, notre travail en commission et nos propositions de lois, nous défendons ce que nous croyons être juste et bon pour la France.

Il ne me semble pas judicieux de demander la destitution d'un Président élu démocratiquement pour les « manquements » que vous citez et qui sont, selon moi, avant tout l'expression et les résultats d'une politique à laquelle je n'adhère pas.

Le Président n'a pas été élu seul. Des députés, à une large majorité, et des sénateurs l'ont également été à ses côtés. Ce sont eux qui font les lois.

RACHEL MAZUIR

SENATEUR DE L'AIN

MEMBRE DE LA
COMMISSION
DES AFFAIRES
ETRANGERES,
DE LA DEFENSE
ET DES FORCES
ARMEES



C'est pourquoi, à l'article 68 que vous préconisez, le Parti socialiste ainsi que d'autres partis ont préféré l'article 49. Ils ont déposé une motion de censure contre le gouvernement pour montrer leur désapprobation envers sa politique et le forcer à démissionner. Bien que celle-ci n'ait pas recueilli la majorité absolue requise, le choix de cet outil était pourtant le plus approprié pour contrecarrer non pas une personne mais une politique.

Comme vous le voyez, ne pas souscrire à cette proposition de destitution ne signifie donc pas pour autant « protéger Macron » comme j'ai pu le lire en guise de conclusion sur certains sites reprenant la lettre que vous m'avez envoyée et les réponses des parlementaires.

En tant que parlementaire, les seules personnes que j'essaie de protéger du mieux possible, sont mes concitoyens.

En vous remerciant de m'avoir permis de m'exprimer sur votre proposition, recevez mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rachel Mazuir", with a stylized flourish at the end.

Rachel MAZUIR